



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES  
SOLIDARITES**

**Unité départementale des Hauts-de-Seine**

**N° Spécial**

**17 octobre 2024**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRIEETS-UD92 du 17 octobre 2024**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES</b>	<b>Page</b>
DRIEETS-UD92 N°2024-502	17.10.2024	Arrêté portant modification dans la désignation des membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du département des Hauts-de-Seine	3

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES**

**Unité départementale des Hauts-de-Seine**

**Arrêté n°2024-502 en date du 17 octobre 2024 portant modification dans la désignation des membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du département des Hauts-de-Seine**

La Directrice régionale adjointe de la DRIETS d'Ile-de-France, directrice de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** les articles L. 2234-4 à 7 et R. 2234-1 à 4 du code du travail instituant les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 10 janvier 2024 nommant Madame Azadeh AKRAMI-CASTANON, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, chargée des fonctions de directrice de l'unité départementale des Hauts de Seine ;

**Vu** l'arrêté du 28 juillet 2021 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

**Vu** l'arrêté du 18 novembre 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

**Vu** l'arrêté du 14 février 2022 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur du spectacle vivant et enregistré ;

**Vu** l'arrêté du 19 mars 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur des activités agricoles ;

**Vu** l'arrêté du 19 octobre 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ;

**Vu** les résultats de l'audience syndicale recueillis par le ministère chargé du travail, issus des élections professionnelles organisées dans les entreprises d'au moins onze salariés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2020, des résultats du scrutin organisé en avril 2021 visant à mesurer l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et des employés à domicile et des résultats aux élections des chambres départementales d'agriculture des Hauts-de-Seine ;

**Vu** la décision 2022-89 du 13 juillet 2022 portant publication pour le département des Hauts-de-Seine de la région d'Ile-de-France de la liste des organisations syndicales de salariés appelées à siéger au sein de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

**Vu** le courrier en date du 17 mars 2022 et les courriels en date des 17 mars 2022 demandant aux organisations syndicales et professionnelles de désigner un représentant à l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté n°2024-45 en date du 30 janvier 2024 portant modification dans la désignation des membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du département des Hauts-de-Seine ;

**Vu** les modifications intervenues dans les désignations des membres par les organisations syndicales et professionnelles ;

## **ARRETE**

**Article 1** : En application de l'article R. 2234-4 du Code du Travail, sont désignés comme membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Hauts-de-Seine :

- Au titre de l'autorité administrative :
  - o Madame Azadeh AKRAMI-CASTANON, Directrice Régionale et Interdépartementale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, chargée des fonctions de Directrice de l'unité départementale des Hauts de Seine ;
  - o Monsieur Jérôme SAJOT, Responsable du Pôle Travail, en qualité de suppléant.
- Au titre des organisations syndicales :

<b>Organisations syndicales</b>	<b>Membres</b>	<b>Suppléants</b>
CFDT	Mme Badiaa SOUIDI	M. Nicolas MOREAU
CFE-CGC	M. Maurice RUIZ	M. David BRUNET
CFTC	Mme Fadila GOUDJIL	
CGT-FO	Mme Corinne BOULICAUT	M. Patrick DELAMARE
UNSA	Mme Khadija CHLAÏT	M. Joël GREBIL

- Au titre des organisations professionnelles :

<b>Organisations professionnelles</b>	<b>Membres</b>	<b>Suppléants</b>
CPME	M. Benjamin DESAINT	Mme Leslie NICOLAÏ
MEDEF	Mme Sylvie RAPIN	Mme Marie-Pierre HURE
U2P	M. Jonathan SALMON	
UDES	Mme Karima SARR	

**Article 2** : L'arrêté n°2024-045 en date du 30 janvier 2024 est abrogé.

**Article 3** : La Directrice Régionale et Interdépartementale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, chargée des fonctions de Directrice de l'unité départementale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs et sur le site internet de la DRIEETS Ile-de-France.

Fait à Nanterre, le 17 octobre 2024

La Directrice Régionale et Interdépartementale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, chargée des fonctions de Directrice de l'unité départementale des Hauts de Seine,  
Signé  
Azadeh AKRAMI-CASTANON

Voie de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise. La décision contestée doit être jointe au recours.

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général  
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>